

CALENDRIER D'EXAMEN

Session 2022

Dates	ÉPREUVES ECRITES	HORAIRES				
		Métropole	Antilles Guyane	La Réunion	Polynésie	Mayotte
Lundi 16 mai 2022	E3 – Culture économique juridique et managériale	14h00-18h00	8h00-12h00	16h00-20h00	8h30-12h30 (sujet spécifique)	15h00-19h00
Mardi 17 mai 2022	E2 Mathématiques (<i>sous forme ponctuelle</i>)	10h00-12h00	6h00-8h00	12h00-14h00	16 mai 15h00-17h00 (sujet spécifique)	11h00-13h00
Mardi 17 mai 2022	E1-1 Culture générale et expression (1)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	15h00-19h00
Mercredi 18 mai 2022	E41 Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales	14h00-18h30	8h00-12h30	16h00-20h30	4h00-8h30	15h00-19h30

Pour la métropole, la Réunion et Mayotte :

- (1) 2 heures de mise en loge. Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle que deux heures après le début de l'épreuve.

Si les candidats ont droit à un temps supplémentaire, celui-ci peut être placé **après ou avant** l'épreuve normale, à condition que les candidats concernés ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue au plus tôt pour les autres candidats.

RÉUNION NATIONALE D'HARMONISATION

Pour l'épreuve écrite E41 : Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales

Le lundi 23 mai 2022 au SIEC à partir de 8h30

Les dates des épreuves orales, des corrections et de la délibération du jury seront fixées par le recteur de l'Académie organisatrice, au sein de chaque regroupement.